



Séparation et mise en danger d'enfants

Par **Naj142**, le **29/03/2020 à 14:16**

Bonjour à toutes, à tous
J'ai reçu une convocation pour une audition début avril 2020 pour mise en danger d'enfant, plainte déposée par mon ex-mari (nous sommes séparés depuis 18 mois et nous avons un droit de garde partagé (1we sur 2)) : « Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende » (Art 223-1 du CP) . **Voici les faits** :
Début février 2020, vers 16 heures, j'avais organisé une sortie piscine avec mes 3 filles ; (13 ans, 9 ans et 7 ans).
J'avais dit à ma fille aînée de s'asseoir sur les bancs des vestiaires et de m'y attendre le temps de récupérer mes affaires de bain dans la voiture.
L'accès à la piscine étant interdit sans le port d'un maillot de bain. Ma fille aînée est une jeune fille très responsable, réactive et qui exerce une autorité naturelle sur ses 2 sœurs. Elle a la corpulence physique d'une jeune majeure : 1m 67 et 67 kg.
J'ai pris cette décision en raison aussi que :
- Les maîtres nageurs sont nombreux et réactifs. Ils interdisent l'entrée dans les bassins aux enfants non accompagnés donc il n'y a aucun risque de mort ou d'infirmités.
- Des portiques d'entrées ne pouvant s'ouvrir qu'avec des tickets d'entrées qui étaient en ma possession (donc il était impossible que les enfants sortent de la piscine)
- J'ai dit à l'agent de sécurité de la piscine que j'allais m'absenter quelques minutes. Il m'a dit « allez-y ».
Arrivé à ma voiture, je m'aperçois avoir oublié mes affaires de bain à la maison.
Je me rends au magasin, le plus proche pour acheter un maillot de bain (à 5 minutes en voiture). Le magasin était chargé et aucun stationnement n'était disponible.
Comme j'étais précisément à 7 minutes de mon domicile et ne voulant pas décevoir mes enfants, j'ai récupéré mes affaires avec l'idée que je serais de retour en 15 minutes. Dans la précipitation, je me blesse à la cheville près de mon domicile et je tombe dans un bouchon de 30 minutes au retour.
J'ai téléphoné au directeur pour le prévenir de la situation. Il me dit qu'il m'attendra.
A mon retour, il est 17 heures, le Directeur me dit que

le règlement précise que « *les enfants de moins de 8 ans ne sont admis qu'accompagnés d'une personne majeure* » et que chaque commune est libre de fixer un âge d'entrée à la piscine. Je lui ai dit que je l'ignorais.

Suite à cela, les enfants ont raconté à leur père notre sortie piscine et lui cherchant à tout prix judiciairement à me mettre des bâtons dans les roues, n'as pas hésité à porter plainte.

Je suis une maman pleinement responsable, mais pas exempt d'erreurs dans mon éducation.

Au total je me suis absenté 1H (et oui c'est passé super vite).

Quelle excuse valable je peux trouver pour me sortir d'embarras devant la police ?

Par **morobar**, le **30/03/2020** à **09:48**

Bonjour,

Il faut demander l'assistance d'un avocat rompu aux affaires familiales, car votre ex cherche manifestement à vous ennuyer jusqu'au bout. J'ignore s'il n'est que rancunier et donc se réjouit d'un retour de bâton ou au contraire se rappelle à votre bon souvenir.

Mais sans forte réaction vous aurez les mêmes problèmes avec la scolarité, puis les sorties de votre adolescente...